RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT

DM-2024/081

Publié le 28.05.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Parc Thermal – Aménagement de jeux - PROLUDIC

Le Maire de Royat,

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,*

VU *le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,*

VU *le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,*

VU *la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,*

VU *la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,*

VU *la proposition de PROLUDIC, en date du 05/03/2024,*

CONSIDERANT *qu'il y a lieu de prévoir l'aménagement de jeux dans le Parc Thermal de la ville de Royat,*

CONSIDERANT *que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,*

DECIDE

Article 1 : L'entreprise PROLUDIC sise 181 rue des Entrepreneurs 37210 VOUVRAY, est retenue pour l'aménagement de jeux dans le Parc Thermal de la Ville de Royat, pour un montant de 52 588.38 € HT soit **63 106.06 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise PROLUDIC
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 24/05/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

VILLE DE ROYAT (P. de D.)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr..

Proludic®
Concepteur d'espaces de jeux et de sport

Vouvray, le 05/03/2024

Chargé(e) d'affaires :
Christelle HAMELIN Tél. 06 70 32 19 02
chamelin@proludic.fr

Assistant(e) commercial(e):
Delphine Cayrou Tél. 02 47 40 44 65
service.commercial@proludic.fr

Mairie de Royat
A l'attention de M. LASCIOUVE
Service Comptabilite
PLACE RENOUX
63130 ROYAT

Devis FR124030544

Référence à rappeler sur votre commande
Date limite de validité 30/06/2024

Vos références	Tél : 06 10 62 13 54 Email : ludovic.lasciouve@royat.fr	Code client N° Projet
Parc thermal variante 2		C0001282 2400651A

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix Unitaire en €	Remise %	Montant Net en €
Aménagement selon plan n°2400651-2						
AIRE DES GRANDS						
J5618A-C						
	J5618A KANOPE ® -C	1.00	UN	16850.00	10.00 %	15165.00
PJ5618A-C	POSE DU J5618A-C	1.00	UN	4400.00	6.00 %	4136.00
J435A-C						
	PORTIQUE KANOPE COULEUR + NACELLE ®	1.00	UN	4196.00	40.00 %	2517.60
PJ435A-C	Pose du J435A-C	1.00	UN	950.00	6.00 %	893.00
Sous-total AIRE DES GRANDS						22711.60
AIRE DES PETITS						
J5621A-C						
	J5621A KANOPE ® -C	1.00	UN	22153.00	10.00 %	19937.70
PJ5621A-C	POSE DU J5621A-C	1.00	UN	4400.00	6.00 %	4136.00
J864B	JEU RESSORT LAPIN OF TYPE B	1.00	UN	896.00	10.00 %	806.40

Proludic®

Concepteur d'espaces de jeux et de sport

Devis FR124030544

A renvoyer pour valider votre commande
Date limite de validité 30/06/2024

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix Unitaire en €	Remise %	Montant Net en €
MB60X60X10	MASSIF BETON 60X60X10 CM	1.00	UN	91.00	6.00 %	85.54
PJ864B	POSE DU PJ864B	1.00	UN	134.00	6.00 %	125.96
Sous-total AIRE DES PETITS						25091.60
PELOUSE						
R34-FIECOCH-A 	XYLOPHONE AVEC PIED/PRFECOCH-WP	1.00	UN	2060.00	10.00 %	1854.00
PR34-FIECOCH-A	POSE DU PR34-FIECOCH-A	1.00	UN	192.00	6.00 %	180.48
R34-FIROW3 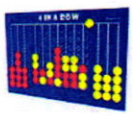	4 A LA LIGNE SANS POTEAUX	1.00	UN	1610.00	10.00 %	1449.00
G3422A 	POTEAU PANNEAU LUDIQUE HT 1.15	2.00	UN	123.62	10.00 %	222.52
PG3422A	POSE DU G3422A	2.00	UN	75.00	6.00 %	141.00
Sous-total PELOUSE						3847.00
PANNEAU INFO						
GS2420	PNX SEUL + IMPRESSION Selon BAT joint à valider	1.00	UN	301.00	10.00 %	270.90
GS2433	FIXATION GRILLE POUR PANNEAU INFO STANDARD	1.00	UN	50.00	10.00 %	45.00
PGS2433	POSE DU GS2433A	1.00	UN	44.00	6.00 %	41.36
Sous-total PANNEAU INFO						357.26
OPTION - CONTROLE LABO						
CTRLJEU	OPTION - CONTROLE LABORATOIRE JEUX HORS SOL DE SECURITE NON REALISE PAR NOS SOIN	1.00	UN	618.00	6.00 %	580.92

Proludic®
Concepteur d'espaces de jeux et de sport

Devis FR124030544

A renvoyer pour valider votre commande
Date limite de validité 30/06/2024

Référence	Désignation	Qté	Unité	Prix Unitaire en €	Remise %	Montant Net en €
Sous-total OPTION - CONTROLE LABO						580.92

Hors barriérage du site pour la durée d'intervention. Hors réalisation des sols de sécurité et éventuels motifs sur sol.

Sous réserve d'existence des supports en stabilisé compacté. Sous réserve de validation de l'implantation par le conducteur de travaux sur site (dimensions et planéité des supports en stabilisé, accessibilité au chantier, etc.).

MONTANT H.T.	EUR 52 588,38
MONTANT TVA 20%	EUR 10 517,68
MONTANT TOTAL T.T.C	EUR 63 106,06

181 rue des Entrepreneurs
37210 Vouvray - FRANCE
T.+33 (0)2 47 40 44 44
proludic@proludic.fr
www.proludic.com

S.A.S. au capital de 776 000 € - RC Tours B347 839 193 - N° Identification FR 30 347 839 193 - N° SIRET : 347 839 193 000 21 - Code APE 3230Z - N° PEFC-COC-FCBA/15-01586

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification

Proludic®
Concepteur d'espaces de jeux et de sport

Devis FR124030544

A renvoyer pour valider votre commande
Date limite de validité 30/06/2024

En fonction de votre sol, il est important d'identifier le bon ancrage :
- sur dalle béton, ancrage avec platine (Réf... + B)
- sur tout autre sol, ancrage par enfouissement (Réf... ou Réf... + A)

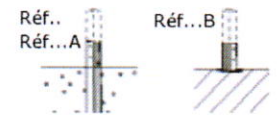

Bon pour accord

Nom Prénom ALEDO Marcel
Fonction MAIRE

Date
Cachet et Signature
BON POUR ACCORD
29 MARS 2024

N° SIRET 21630308100014
N° SE

Adresse de facturation

Adresse d'envoi si différente

Paiement Virement Administratif 30 jours net

Adresse de livraison des jeux
27 BIS RUE JEAN GRAND
63130 ROYAT (PARC THERMAL)

Nom du contact DUMONT Marie
Tél 0675694608

Votre délai d'éxécution
Les délais vous seront confirmés à l'enregistrement de votre commande par l'envoi d'un AR

Port 7% du montant de la commande avec un minimum de 25€ - Franco à partir de 2000 € HT

Visa

181 rue des Entrepreneurs
37210 Vouvray - FRANCE
T.+33 (0)2 47 40 44 44
proludic@proludic.fr
www.proludic.com

S.A.S. au capital de 776 000 € - RC Tours B347 839 193 - N° Identification FR 30 347 839 193 - N° SIRET : 347 839 193 000 21 - Code APE 3230Z - N° PEFC-COC-FCBA/15-01586

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs, modèles, notices, n'engagent pas le vendeur qui se réserve le droit de les modifier à tout moment et sans préavis.

COMMANDE

Sera considérée comme nulle toute condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande client qui serait en opposition aux conditions ci-après définies.
Tout ordre déjà reçu et confirmé par le vendeur sera considéré comme accepté par le client. En cas de modification d'un ordre, les conditions préalablement accordées ne seront reconduites qu'après accord et confirmation du vendeur.
L'annulation de commande ne pourra pas intervenir dans un délai supérieur à 15 jours après réception de l'ordre. Au-delà de ces 15 jours, toute annulation ouvrira droit à pénalités de retard. Cette disposition sera applicable sur l'ensemble des produits et services fournis par Proludic.
Les commandes de pièces détachées sont réputées fermes et définitives et ces matériels ne peuvent être ni repris, ni échangés.

PRIX

Les prix indiqués sont valables du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.
Le vendeur se réserve la possibilité de les modifier en fonction des conditions économiques en vigueur.

TRANSPORT ET LIVRAISON

Notre marchandise est expédiée franco destination (France Métropolitaine hors Corse uniquement) à partir d'un montant minimum facturé de 2000 € hors taxe.
Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation d'une commande.
Notre marchandise voyage aux risques et périls du client. En cas de manquants, pertes ou avaries, le client doit exercer tous ses recours contre le transporteur, formuler des réserves sur le bon de livraison contresigné par le livreur et confirmer celles-ci par lettre recommandée au transporteur dans les 72 heures suivant la date de réception.

RÈGLEMENT

Les factures sont payables, sauf stipulation contraire, à 30 jours date de facturation. En cas de règlement par traite, celle-ci doit parvenir acceptée au vendeur huit jours après son expédition.

INCIDENTS DE RÈGLEMENT

A défaut de paiement à l'échéance fixée, l'intégralité des sommes dues par le client deviendra exigible immédiatement. Les sommes impayées porteront de plein droit intérêt au taux légal. Conformément à la législation en vigueur au 1er janvier 2013 de l'article L.441-6 du code de commerce, sera également exigible une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ DES MATÉRIELS

Toutes les ventes de matériels interviendront avec la clause de réserve de propriété, subordonnant le transfert de celle-ci au parfait paiement de leur prix et autorisant le vendeur à défaut de paiement à rentrer en possession des marchandises. Néanmoins, l'acheteur en sera responsable jusqu'à restitution intégrale.

GARANTIES

L'ensemble de ces garanties s'applique sur tous les équipements Proludic contenus dans nos catalogues de vente.

1. Nos garanties

• Garantie à vie pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :
- les poteaux et châssis en acier galvanisé peint, acier galvanisé ou acier inoxydable
- les tubes en acier inoxydable
- les panneaux en compact coloré, compact antidérapant et polyéthylène haute densité

• 25 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur les panneaux en contreplaqué laqué et contreplaqué antidérapant.

• 15 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur les planches et poteaux d'ossature en bois naturel.

• 10 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :
- les pièces métalliques (sauf ressorts, systèmes mobiles ou mécaniques et visserie)
- les planches et poteaux d'ossature en bois traité
- les sertissages et assemblages des éléments en cordage

• 5 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur :
- les ressorts et systèmes mécaniques
- les pièces plastiques moulées ou rotomoulées (sauf systèmes mobiles)

• 5 ans pour les défaillances structurelles des sols amortissants y compris le sol coulé in situ (hors HCC).

• 2 ans pour les défaillances structurelles des produits dues à un défaut de matériau ou un vice de fabrication sur tout autre composant.

La garantie comprend la fourniture de pièces de rechange ou la réparation gratuite mais n'inclut pas l'intervention d'un technicien.

2. Exclusions de garanties

Sont exclus de la garantie :
• l'usure normale résultant de l'utilisation des matériels
• les problèmes d'origine esthétique tels que fissuration normale des bois massifs et lamellés-collés, décoloration des surfaces peintes, des panneaux contreplaqué, compact ou polyéthylène, des pièces plastiques et des sols coulés
• la détérioration du matériel due à une installation non conforme aux spécifications du vendeur
• la détérioration du matériel due au non respect des spécifications d'entretien et de maintenance
• la détérioration du matériel due à des conditions anormales d'utilisation (vandalisme, défaut de surveillance...)
• les dilatations des sols coulés au contact des surfaces périphériques (dallages, bordures, sols anciens...)
• les fissurations des sols coulés du fait d'un défaut du support
• tout matériel fourni par le client ou commandes originales et spécifiques imposées par ce dernier
• toute indemnisation pour perte d'exploitation si un équipement est rendu temporairement inutilisable

3. Prise d'effet

La garantie prend effet à compter de la date de livraison de la marchandise par le transporteur au client.
L'échange ou la réparation d'une pièce ne prolonge pas la durée de garantie de celle-ci.
Pour bénéficier de la garantie, le client devra avertir la société Proludic par courrier dans les 48 heures suivant la constatation du vice ou défaut. Au besoin, il condamnera l'aire de jeux.
Pour tout autre produit vendu par Proludic, nous consulter.

LITIGES

En cas de contestation des présentes conditions de vente, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de TOURS.

Proludic

MAIRIE DE ROYAT - Parc Thermal

Proposition variante n°2

Nature du sol : Stabilisé | Traitement du sol : Sols souples | Surface totale : 221m² | HLL Maximum : 2,85m | Tranche d'âge : 2 ans et +

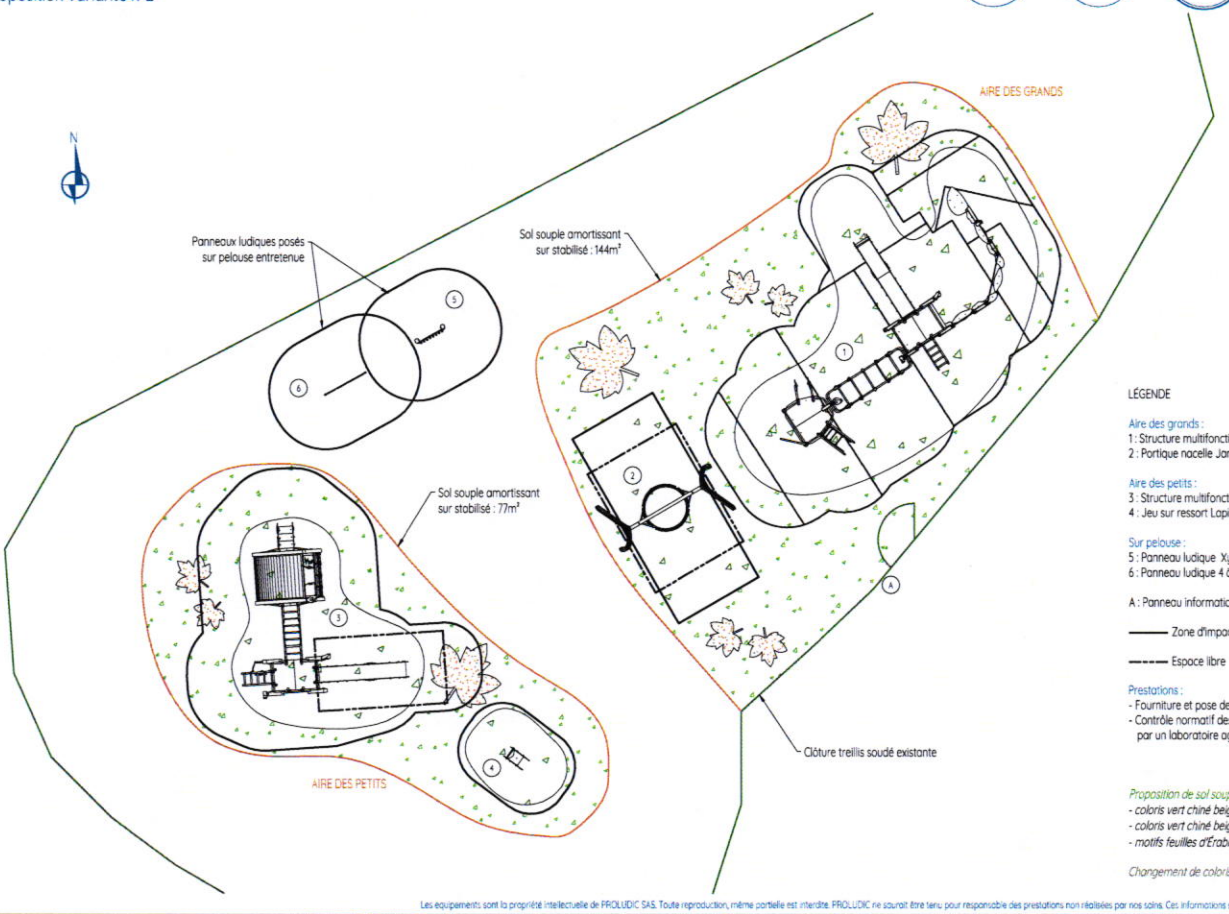

LÉGENDE

Aire des grands :
1 : Structure multifonctions Kanopé J5618-C
2 : Portique nacelle Janopé J435-C

Aire des petits :
3 : Structure multifonctions Kanopé J5621-C
4 : Jeu sur ressort Lapin J864

Sur pelouse :
5 : Panneau ludique Xylophone R34-FIECOCH
6 : Panneau ludique 4 à la ligne R34-FIROW3

A : Panneau information fixé sur clôture existante

——— Zone d'impact

– – – – Espace libre

Prestations :
- Fourniture et pose de tous les équipements
- Contrôle normatif des équipements installés par un laboratoire agréé indépendant

Proposition de sol souple présentée (hors devis) :
- coloris vert chiné beige (80% / 20%) sous les jeux
- coloris vert chiné beige (50% / 50%) autour
- motifs feuilles d'Érable coloris beige (100%)

Changement de coloris normativement obligatoire sous le portique

Les équipements sont la propriété intellectuelle de PROLUDIC SAS. Toute reproduction, même partielle est interdite. PROLUDIC ne saurait être tenu pour responsable des prestations non réalisées par nos soins. Ces informations sont données à titre indicatif. - Tel : 02.47.40.44.44 - www.proludic.fr

Dessiné par : D. TADIELLO
Date de création : 28/03/2024
N° Plan : 2400651-2

Echelle : 1/100 | 0m 2m 4m | Implantation selon norme
Format : A3 | NF EN 1176

Proludic